



Règlement Championnat Scolaire Bourgogne Franche-Comté

Préambule

Le Championnat scolaire se déroule en deux étapes :

1. *Phase départementale* :
Elle est organisée par les Comités Départementaux au plus tard 1 mois avant la phase académique. Elle donne accès à la finale académique.
2. *Phase académique* : Elle donne accès à la finale nationale. Elle est organisée par zone par la Ligue de Bourgogne Franche Comté pour les académies de Dijon et Besançon avant le 31 mars.

Les correspondants scolaires départementaux (CSD) avec le correspondant scolaire de la ligue (CSA) coordonnent leurs actions pour informer, organiser et veiller au bon déroulement des compétitions.

1. Phases départementales

1.1 Organisation

Elle est organisée par catégories d'établissements scolaires :

- Écoles primaires et maternelles ;
- Collèges.

Un appel à candidatures sera proposé aux clubs du département par le CSD en septembre. Dans le cas où les villes seraient très éloignées, il peut y avoir plusieurs lieux d'accueil.

La ou le CSD soumet le règlement intérieur des tournois départementaux à sa Ligue pour validation.

1.2 Déroulement des rencontres

Cette phase est individuelle.

Chaque joueur ou joueuse représente son établissement. Un classement par établissement est établi d'après le total des points marqués par ses 8 premiers joueurs (dont obligatoirement 2 garçons et 2 filles). Pour faciliter le classement, dans le logiciel PAPI, le nom du joueur ou joueuse est remplacé par le nom de l'école ou du collège.

Tous les élèves d'un même établissement doivent jouer le même tournoi. Les tournois par classes ou par catégories d'âges sont proscrits.

La cadence de jeu est de 15 mn KO ou 12mn + 3sec/cp.

Les appariements sont faits au système Suisse en 5 rondes minimum.

L'arbitre principal doit être AF01 au moins. Il peut se faire assister par d'autres arbitres, y compris stagiaires.

Le nombre de coups illégaux à appliquer pour la perte d'une partie doit être précisé dans le règlement intérieur du tournoi. Il ne peut être supérieur à 2.

En l'absence de finale départementale qualificative, un classement par établissement est établi d'après le total des points des 8 meilleur(e)s participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons d'une même école ou d'un même collège.

L'équipe classée première sera déclarée championne de son département.

Une coupe sera remise à l'école et au collège champions de leur département.

L'organisateur reste toujours libre d'offrir davantage de récompenses aux participants.

1.3 Qualifications pour la phase académique

Seule une équipe complète et classée lors de la phase départementale peut être autorisée à se qualifier pour la finale académique.

Dans le cas où un département organiserait son championnat départemental au moyen de tournois qualificatifs sur plusieurs sites, il aurait à sa charge le départage des établissements susceptibles d'être qualifiés.

2. Phase académique

2.1. Organisation

Un appel à candidatures sera proposé par le CSA aux clubs/ou établissements de la Ligue au plus tard en février en fonction des résultats départementaux. Il est préférable qu'un établissement qualifié accueille cette phase académique et que le lieu change si possible tous les ans. Un établissement situé à mi-distance routière des extrêmes sera aussi privilégié.

Pour participer à la phase académique, un établissement scolaire doit avoir été qualifié au cours de la phase départementale comme indiqué en 1.3.

2.2 Déroulement des rencontres

La finale académique se joue exclusivement en équipes complètes et sur qualification départementale. La cadence de jeu est de 15 mn KO ou 12mn + 3sec/cp.

Le nombre d'équipes qualifiées dans chaque département de l'Académie ne pourra excéder 3.

Un établissement scolaire peut présenter plusieurs équipes à la finale académique sous réserve que l'engagement d'une deuxième équipe ne conduise pas à dépasser la limite départementale prévue ci-dessous.

Mais dans le cas où un département de l'Académie n'atteint pas son quota maximum, le Bureau de la Ligue peut décider d'attribuer une ou plusieurs de ses places à un autre département de la même Académie.

Lors de leur inscription, l'accompagnateur de chaque équipe doit fournir à l'organisateur ou à l'arbitre une liste ordonnée complète avec numéros de licence A ou B valides de ses compétiteurs et cela au plus tard le samedi précédant la compétition si celle-ci a lieu un mercredi. (envoi par courriel).

L'organisateur d'une finale académique peut présenter une équipe supplémentaire pour assurer la parité, même à la dernière minute (à condition que celle-ci soit complète avec 2 garçons et 2 filles au moins).

2.3 Palmarès

Il est demandé de donner des récompenses différentes aux trois premières équipes (ex : une coupe pour le 1er établissement scolaire + médailles or, puis une coupe + médailles argent pour l'équipe 2, puis une coupe + médailles bronze pour la 3.

Le club ou l'école chargé de l'organisation est toujours libre d'offrir davantage de récompenses en les prenant financièrement à sa charge (par exemple une médaille ou un diplôme à tous les participants).

Sera qualifiée pour la finale nationale du Championnat de France la première équipe (école ou collège) de la phase académique.

3. Communication

- Les tournois devront être homologués.
- Les résultats des tournois (résultats individuels et par équipes) devront être communiqués dans les plus brefs délais (par l'arbitre ou l'organisateur) au CSA, au CSD et au responsable du site de la Ligue.
- Les résultats (individuels et par équipes) devront être postés sur le site de la FFE par l'arbitre.
- Le fichier Papi devra être transmis le plus vite possible au CSD, au CSA et au Directeur des Championnats Scolaires après les phases départementale et régionale si ce logiciel a été utilisé.
- Il est fortement conseillé d'inviter la presse, le jour J, tant à la phase départementale qu'à la phase académique et de lui remettre un court résumé de nos actions en milieu scolaire.